

211C1738  
FR00000121121-FS0636

21 septembre 2011

**Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**EURAZEO**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 211C1722 du 19 septembre 2011**

1. Par courrier reçu le 20 septembre 2011, complété par un courrier reçu le 21 septembre 2011, le concert constitué des personnes mentionnées ci-dessous<sup>1</sup> a déclaré :
  - à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 17 juin 2011, par suite d'une augmentation du nombre total d'actions de la société EURAZEO, le seuil de 20% des droits de vote de la société EURAZEO et détenir, à cette date, 12 698 171 actions EURAZEO représentant 15 341 112 droits de vote, soit 20,24% du capital et 19,69% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ;
  - à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 10 août 2011, par suite d'une augmentation du nombre total d'actions de la société EURAZEO, le seuil de 20% du capital de la société EURAZEO et détenir, à cette date, 12 589 655 actions EURAZEO représentant 15 232 596 droits de vote, soit 19,94% du capital et 19,38% des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ;
  - avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2011, par suite d'une acquisition, par la société Montreux LLC, d'actions EURAZEO sur le marché<sup>4</sup>, le seuil de 20% du capital de la société EURAZEO et détenir 12 740 174 actions EURAZEO représentant 15 383 115 droits de vote, soit 20,18% du capital et 19,57% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

<sup>1</sup> Cf. D&I 210C0396 du 10 mai 2010 et D&I 210C1337 du 29 décembre 2010.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 62 743 286 actions représentant 77 912 148 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 63 141 655 actions représentant 78 610 674 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 211C1722 du 19 septembre 2011.

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Montreux LLC <sup>5</sup>	3 164 997	5,01	3 164 997	4,03
Michel-David-Weill Trust 2001	2 809 813	4,45	4 198 089	5,34
Indivision MDW	2 212 337	3,50	2 212 337	2,81
Amaury de Solages	1 026 451	1,63	1 416 275	1,80
Jean-Manuel de Solages	1 012 781	1,60	1 402 605	1,78
Constance Broz de Solages	951 935	1,51	1 381 715	1,76
Martine Bernheim-Orsini	576 816	0,91	576 816	0,73
Pierre-Antoine Bernheim	576 816	0,91	576 816	0,73
Hervé Guyot	181 850	0,29	181 850	0,23
Alain Guyot	181 135	0,29	181 135	0,23
Michel David-Weill	45 243	0,07	90 486	0,12
<b>Total concert</b>	<b>12 740 174</b>	<b>20,18</b>	<b>15 383 115</b>	<b>19,57</b>

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le franchissement du seuil de 20% du capital d'EURAZEO par le concert a pour origine une acquisition de titres EURAZEO sur le marché par la société Montreux LLC (cf. D&I 211C1722 du 19 septembre 2011).

Cette opération n'entraîne aucune conséquence quant à la position des membres du concert qui rappelle en tant que de besoin :

- que le concert envisage d'arrêter ses achats ;
- que le concert n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société ;
- qu'il n'a aucun objectif particulier s'agissant d'EURAZEO pour les 6 mois à venir ;
- qu'aucune des opérations visées à l'article 223-17 I 6° du règlement général n'est prévue ;
- qu'aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'EURAZEO n'a été conclu par le concert ;
- que les membres du concert n'entendent pas solliciter de désignation d'un représentant du concert au sein des organes sociaux. »

\_\_\_\_\_

<sup>5</sup> Société de droit de l'état du Delaware contrôlée au plus haut niveau par Acadiane Trust, trust constitué par Monsieur Edouard Stern au profit de chacun de ses trois enfants et de son épouse, dont le trustee est EFTC Inc. (sise P.O. Box 9782, Jackson, WY 83002, Etats-Unis), et dont M. Kristen van Riel est représentant légal en qualité de président.